

Fonctionnaires : de l'attente sur les salaires au rejet des déréglementations

La proposition de hausse salariale pourrait varier de **0% à 8%...** c'est par ce trait d'humour teinté de cynisme que le directeur de cabinet de la ministre de la fonction publique, M^{me} Girardin, a informé les fonctionnaires **FO** ce 9 mars du cadre des négociations salariales qui s'ouvriront le 17 mars prochain à 9h30.

La plaisanterie ne fait pas sourire les agents **FO** qui par ailleurs s'étaient mobilisés ce jour pour participer à la journée d'actions contre le projet de loi sur la réforme du code du Travail.

L'UIAFP-FO (agents de l'Etat, territoriaux et hospitaliers) **crainent en effet que la proposition salariale du ministère n'avoisine le 0% plutôt que les 8% de hausse générale de salaire** revendiqués par **FO** en guise de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat due au gel du point d'indice (base de calcul des traitements/salaires dans la fonction publique) depuis 2010.

Lors d'une première rencontre le 23 février avec les syndicats dont **FO**, la nouvelle ministre, M^{me} Girardin, avait d'ores et déjà prévenu –tout comme l'ex ministre M^{me} Lebranchu- qu'en cas de hausse de salaire, celle-ci serait minime et devrait tenir compte des indicateurs **macro-économiques**. Le discours n'a pas changé.

S'inscrire dans l'action du 31 mars

« La marge budgétaire semble limitée » raillait ce midi Christian Grolier, le secrétaire général de l'**UIAFP-FO** à l'issue de la rencontre bilatérale avec le directeur de cabinet de la ministre.

« **Si le ministère proposait 0.2%, voire 0.5% de hausse, il mécontenterait tout le monde, y compris la CFDT et l'Unsa qui cependant minimisent les revendications** ».

Ces syndicats se bornent à demander le dégel du point et se satisfont que les négociations salariales se situent dans le cadre du **PPCR** (protocole sur les carrières) qu'ils ont signé en septembre et qui impose de prendre en compte dans la négociation salariale des paramètres telle la croissance ou encore l'évolution globale des salaires en fonction de l'ancienneté des agents (**GVT**). Ce que refuse **FO**.

Le 24 février les fonctionnaires **FO** ont quitté l'intersyndicale à laquelle participent désormais la CFDT et l'Unsa –organisations qui avaient refusé d'appeler à la journée de grèves et manifestations du 26 janvier dernier.

FO a toutefois décidé de répondre positivement à l'invitation lancée par l'intersyndicale qui tient une nouvelle réunion en soirée, ce 9 mars.

« **Nous souhaitons que l'intersyndicale se prononce pour l'action interprofessionnelle du 31 mars et annule son projet du 22 mars** ».

Recruter des apprentis y compris en catégorie B ?

Parallèlement aux négociations salariales qui vont s'ouvrir, les fonctionnaires devront encore faire face dans les jours qui viennent à d'autres discussions épineuses.

Ainsi le 15 mars, la ministre présentera devant le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) le projet de loi « Egalité et citoyenneté », lequel impacterait le statut des agents.

Ce projet conçoit en effet (via ses articles 39 et 40) de « **diversifier** » les modes de recrutement dans la fonction publique.

Dans le cadre du recrutement basé sur l'expérience professionnelle (dit 3^e concours), le projet prévoit d'étendre les possibilités de recrutement aux apprentis et anciens apprentis.

Les durées obligatoires d'expérience professionnelle seraient par ailleurs réduites et ce système de recrutement pourrait concerner la catégorie B. « L'apprentissage deviendrait donc un mode et un niveau de recrutement » s'insurge Christian Grolier.

Le projet prévoit aussi **d'étendre à la catégorie B le système du Pacte** (parcours d'accès aux carrières dans la fonction publique) né en 2006 et jusque-là réservé à la catégorie C.

Actuellement, ce Pacte consiste -pour les jeunes de moins de 28 ans peu qualifiés- en l'obtention d'un contrat public assorti d'une formation en alternance, cela en vue d'une qualification avant une titularisation.

Les fonctionnaires FO qui contestent cette extension du Pacte demandent plus largement le retrait du projet de loi.

La mobilisation annoncée par la Confédération FO pour le 31 mars 2016 place au cœur du débat la défense des garanties collectives, la hiérarchie des normes et l'augmentation des salaires public/privé.

Mobilisons-nous !

FO - DGFIP 91



Bulletin d'adhésion

Nom

Prénom

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au syndicat **FO** DGFIP

FO
Essonne 91
DGFIP

<u>Secrétaire Départementale</u>	: Sabine TRIQUENAU	(SPF Etampes ☎ 01.69.92.65.72)
<u>Secrétaires adjoints</u>	: Emmanuel BODIN	(SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.43)
	: Hervé LANGLAIS	(CFP Montlhéry ☎ 01 64 49 67 59)
<u>Permanent</u>	: Frank SAINTOL	(DDFIP ☎ 01.69.47.19.62)
<u>Trésorière</u>	: Maryse DE CARVALHO	(SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
<u>Courriel</u>	: fo.ddfip91@dgfip.finmces.gouv.fr	<u>Site web</u> : http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/